COMPTE RENDU DE MANDAT SENATORIAL 1999 - 2008

EDITO

Depuis octobre 1998, j'ai l'honneur de représenter le Finistère au Sénat et, dans le cadre de ce mandat, de relayer au parlement les préoccupations des élus locaux de notre département.
Ce mandat sénatorial a été prolongé d'un an en raison des présidentielles de 2007. Il sera soumis à renouvellement en septembre prochain et ceci pour une durée d'exercice de 6 ans désormais calée sur la durée des mandats locaux.
Dans l'exercice de ce mandat sénatorial, je me suis efforcé de défendre les intérêts finistériens avec passion et détermination.
Le travail parlementaire m'est apparu très riche, exigeant aussi car certains textes de loi un peu arides exigent une attention soutenue. En m'impliquant activement dans ce travail législatif, j'ai me semble-t-il pu faire avancer les idées de solidarité et de progrès dans lesquelles je crois mais aussi obtenir des avancées non négligeables pour les intérêts de nos collectivités et en particulier pour une meilleure allocation des moyens financiers qui leur sont octroyés par l'ETAT.
L'exercice de ce mandat m'a bien sûr été facilité par les multiples contacts entretenus avec les élus de terrain et les militants, ce qui m'a permis de faire des propositions législatives et règlementaires en rapport étroit avec les préoccupations du quotidien et les problèmes concrets rencontrés par les collectivités.
Le présent compte-rendu a vocation à donner un aperçu de ce qui a été l'essentiel de cette activité parlementaire depuis 1999 et ceci en complément des comptes-rendus publiés à la fin de chaque session annuelle.
Merci à tous de votre utile collaboration à la réussite de cette mission parlementaire au Sénat durant tout ce mandat.

EN 2008
UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN SENATORIAL

Tous les départements comptant au moins 4 sénateurs sont désormais soumis au mode de **scrutin proportionnel**.
Dans le Finistère qui compte 4 élus, ce scrutin à **un seul tour** sera ouvert sur la base de **listes complètes** de 6 candidats chacune.
Le département compte environ 2100 grands électeurs. Traditionnellement le vote a lieu le dernier dimanche de septembre à Quimper.

L'ACTIVITE ET LE ROLE DU SENAT

Le Sénat possède la même **compétence législative** générale que l'Assemblée nationale : discussion, amendement et vote des lois. Ses pouvoirs sont identiques à ceux de l'Assemblée nationale en matière constitutionnelle. Il a entre autres vocations à contrôler l'action du gouvernement.
L'article 24-3 de la Constitution confie de surcroît au Sénat la **mission spécifique de représenter les collectivités territoriales** de la République : émanation des collectivités territoriales, le Sénat est donc l'institution la mieux placée pour faire valoir une vision nationale de la libre administration locale et veiller à en garantir le respect.
La récente révision constitutionnelle qui a inscrit à l'article 39 l'obligation de soumettre désormais en premier lieu au Sénat les **projets de loi ayant trait aux collectivités locales** répond à cette même logique d'affirmer la prééminence du Sénat dans le domaine de la décentralisation.

➡ Pour en savoir plus, consulter l'intégralité des *tables nominatives* qui récapitulent l'ensemble des travaux parlementaire par année.
A consulter sur : **http://www.senat.fr/senfic/marc_francois98046x.html**
➡ La permanence est par ailleurs à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
➡ Contact : 2, rue de la maire – 29 800 LA ROCHE-MAURICE
☎ **02.98.20.48.70** 🖷 **02.98.20.48.74** @ **francois.marc1@wanadoo.fr**
Site Internet : **http://www.francois-marc.com/** Blog : **http://francois-marc.blogspirit.com/**

INTERVENTIONS DANS LES DEBATS PARLEMENTAIRES

Le cœur de métier du Sénateur est constitué par le suivi des textes législatifs et l'activité de contrôle du gouvernement : interventions publiques en séances, défense d'amendements, rapports sur l'exécution du budget… On trouvera ci-dessous quelques uns des thèmes d'intervention ainsi que les positions exprimées dans la discussion parlementaire.

1. Décentralisation et transferts de compétences

- Loi constitutionnelle relative à l'**organisation décentralisée de la République** (28 mars 2003). Intervention en faveur d'une prise en compte des préoccupations des usagers des services publics, des habitants des territoires ruraux et des décideurs locaux ; mise en garde sur le risque d'augmentation des impôts locaux et d'accentuation de l'injustice fiscale…

- Loi relative aux **libertés et responsabilités locales** (13 août 2004). Démonstration de l'urgence de la mise en œuvre d'une réforme de la fiscalité locale comme préalable aux transferts de compétences ; rappel de l'importance de l'intercommunalité, grande oubliée de ce texte ; amendement d'opposition à la remise en cause de la gratuité des voies express de Bretagne, *article finalement retiré par le gouvernement.*

- Loi organique prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à **l'autonomie financière des collectivités territoriales** (29 juillet 2004). Par voie de motion de renvoi en commission de ce texte, avertissement sur les attentes des élus locaux et évidente régression par rapport à l'esprit des réformes décentralisatrices successives ; interrogation du gouvernement sur la neutralisation des leviers de l'interventionnisme public et l'aggravation des inégalités entre collectivités en l'absence de péréquation verticale suffisante ; dénonciation du principe libéral de "l'usager payeur" au détriment des mécanismes fiscaux de solidarité.

- Forte implication dans l'examen du projet de loi en faveur du **travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat** dit TEPA (21 août 2007). Amendement qui a **permis aux collectivités locales ne pas être taxées par le bouclier fiscal** (*adopté*) : le texte prévoyait que les collectivités participent au même titre que l'Etat au bouclier fiscal, en remboursant les contribuables imposés au-delà de 50 % de leurs revenus. L'amendement adopté a permis aux collectivités d'être dégagées de cette charge (voir ci-contre).

2. Textes à caractère économique et financier

F.MARC est porte-parole du groupe socialiste du Sénat pour les textes relatifs aux marchés financiers.

- Loi relative aux **offres publiques d'acquisition** (OPA) (2006). Dépôts de différents amendements pour la mise en place d'une régulation et d'un encadrement juridique destinés à protéger les entreprises françaises soumises à des OPA hostiles. Ces amendements réfutent la suprématie du critère de rentabilité actionnariale sur l'intérêt social et l'intérêt général.

- Loi pour la **confiance et la modernisation de l'économie** (2005). Dépôt de plusieurs amendements pour mettre fin à l'impunité scandaleuse des dirigeants agissant au mépris de l'intérêt social ; pour le renforcement de la réglementation en matière de transparence boursière au profit des établissements bancaires et financiers ; en faveur d'un dispositif d'incitation à l'épargne salariale avec revalorisation salariale ; et pointant la confusion entre intéressement et salaires et l'insuffisante information des salariés…

- Loi pour le **développement de la participation et de l'actionnariat salarié** (2006). Dépôt d'amendements dont un présenté *avec succès* sur la préservation du **nombre d'administrateurs représentant les actionnaires salariés au sein des Conseils d'Administration**. Présentation d'un amendement visant à faire bénéficier les ouvriers d'État employés par l'entreprise DCN de la participation au sein de leur entreprise.

- Loi de **sécurité financière** (2003). Diverses propositions formulées pour faire face à la défaillance des méthodes de gouvernance d'entreprise, aux dysfonctionnements récurrents de la sphère financière et aux effets déstructurants de la globalisation pour de nombreux pays en voie de développement.

3. Débats budgétaires

En tant que membre de la Commission des Finances, de nombreuses interventions lors des projets de loi de finance initiale (budgets) et projets de loi de finance rectificatifs (collectifs budgétaires consistant à corriger au cours de l'année la loi de finances initiale) sur des sujets multiples :

- Présentation des craintes des élus locaux face à la suppression du **FNDAE** et dénonciation du désengagement de l'Etat (2003) ; intervention sur le rétablissement de l'**assistance gratuite de la DDE aux communes** pour l'instruction des demandes de permis de construire (2004) ; interventions sur la **taxe d'équarrissage** et sur le **SPANC** (2005) ; défense de **l'amendement dit "Emmaüs", instaurant une contribution à la valorisation des déchets textiles**… (2005) ; Amendement relatif à la taxe sur les spectacles dans les grands stades (2007, *adopté*); …
- Contestation des modalités de **réforme de l'aide médicale de l'Etat** et de la réduction des possibilités de soins offertes aux personnes démunies (2003) ; dénonciation en séance publique du **creusement des inégalités** (2008) ; interventions sur l'**APA** (2002), les **35 heures dans les PME** (2002)… ; mise en cause de la modestie du budget 2005 face à la **crise du logement en France**, et proposition d'outils réellement incitatifs pour nos concitoyens, mais aussi respectueux de l'équilibre des finances locales (2004) ; amendement prévoyant un plafonnement global de la réduction du revenu imposable procurée par l'ensemble du dispositif de **bouclier fiscal** (2005, *non adopté*); …
- Amendement visant l'instaurant d'un prélèvement de 5 % sur les recettes de TIPP et de la taxe intérieure sur les consommations de gaz pour alimenter un fonds de développement de la chaleur renouvelable et locale et enrayer la **dépendance de la France à l'énergie fossile** (2005); …

4. Textes portant sur les sujets environnementaux

- Loi relative aux **parcs nationaux et aux parcs naturels marins** (2006). Amendement déposé par les sénateurs socialistes du Finistère : les collectivités disposent désormais de la majorité au conseil de gestion de ces parcs.
- Projet de loi relatif aux **organismes génétiquement modifiés** (non adopté pour le moment). Dépôt de plusieurs amendements pour que la transparence de l'information en direction du public et des consommateurs soit totale sur les OGM.
- Loi sur **l'eau et les milieux aquatiques** (2006). Dépôt d'une importante série d'amendements visant à préserver la qualité de l'eau en amont ou en aval et à lutter contre les divers types de pollution.
- Avec pour objectif de contribuer au financement du recyclage, proposition de créer une **redevance sur la fourniture de sacs en plastique** dont le produit serait affecté à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Selon l'IFREMER, 120 millions de sacs plastiques polluent le littoral... (séance budgétaire du 28 novembre 2005 – amendement non retenu).

5. Autres textes

- **Développement des territoires ruraux** (Loi du 23 février 2005). Pour préserver le tissu scolaire en milieu rural, intervention visant à assouplir les seuils applicables pour les fermetures d'écoles rurales.
- **Egalité des chances** (Loi du 31 mars 2006). En séance du 27 février 2006, dans le contexte des premiers recours formulés devant les prud'hommes contre le CNE (Contrat Nouvelle Embauche), intervention contre le risque évident d'accentuation de la précarité pour les jeunes. Pour empêcher que les salaires puissent être fixés à la baisse et attribués au moins offrant, mise en garde contre la pratique croissante des enchères inversées en matière de fixation d'un contrat de travail. Intervention ayant finalement *obtenu gain de cause* sur ce point.
- **Petites et moyennes entreprises** (Loi du 2 août 2005). Présentation de deux amendements visant à mieux encadrer la pratique des enchères inversées (par voie électronique notamment), dramatiques pour de nombreux fournisseurs de la distribution (séance du 15 juin 2005).

Défense de la langue bretonne

- A chaque modification de la Constitution (2003, 2005, 2008), dépôt d'un amendement visant à permette à la France de ratifier de manière constitutionnelle la "**Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**" du Conseil de l'Europe. Parmi ces langues régionales figure naturellement le Breton. Le gouvernement et la majorité de droite n'ont jamais donné suite à ces amendements.
- Organisation en 2007 d'une rencontre au CSA entre le Président du groupe de travail "Radio Analogique", et les représentants de **radios bretonnantes locales** (Arvorig FM…) en vue d'obtenir une augmentation de la puissance d'émission.
- Lors des débats budgétaires de 2001, intervention en faveur de l'intégration dans l'enseignement public de personnels enseignants et non-enseignants en fonction dans des établissements d'enseignement gérés par **l'association Diwan**.

Les collectivités territoriales dispensées de payer le bouclier fiscal grâce à un amendement socialiste

Dès la loi de finances pour 2006, François MARC intervient par voie d'amendement pour que les collectivités territoriales ne soient pas handicapées sur leur budget propre par la mesure du bouclier fiscal. Amendement non retenu à ce stade.
En 2007, le texte TEPA abaisse le niveau du bouclier fiscal de 60 à 50 % des revenus des contribuables. Il est alors question de **prélever pas moins de 75 millions d'euros sur les ressources des collectivités**. François Marc et le groupe socialiste du Sénat présentent à nouveau un amendement pour que le poids financier du bouclier fiscal soit entièrement pris en charge par l'Etat, qui l'a mis en place. Cette proposition est retenue par l'ensemble des Sénateurs et, **malgré l'opposition du gouvernement, l'Etat doit s'engager assumer sur son budget la totalité du coût de cette mesure.**

ACTIVITE EN COMMISSION :
CONTROLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Le travail en Commission des Finances :

Chaque Sénateur est membre d'une Commission spécialisée et à ce titre prend part aux travaux multiples de cette instance de réflexion sur le fonds : analyse des textes de lois, auditions des ministres et de personnes qualifiées, visites dans les services de l'état, rapports d'enquête…

La Commission des Finances désigne en son sein des "**rapporteurs spéciaux**" dont le travail consiste :

- à exercer chaque année un contrôle budgétaire des crédits ;
- à produire un rapport au sujet de ces crédits ;
- au moment du vote du budget, à présenter devant la Commission les crédits alloués à la "mission" budgétaire concernée.

Le rapporteur spécial est nommé à chaque renouvellement du Sénat (tous les trois ans) par la Commission des Finances.
Depuis 2001, François MARC est rapporteur spécial pour le budget de la mission "**crédits du Premier Ministre**", ainsi que pour celui de la mission "**Direction de l'action du gouvernement**".

Activités de suivi et de contrôle des dépenses publiques :

François MARC a été désigné dans plusieurs instances à vocation d'analyse prospective, de suivi et de contrôle :

1. Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics

Dans un rôle **comparable à celui de la Cour des Comptes** dont il dépend, ce Comité est composé de parlementaires et de Magistrats de la Cour de Comptes.

2. Comité d'orientation du centre d'analyse stratégique

(Anciennement "commissariat général au plan") : Ce Comité est une autorité administrative indépendante (AAI) dont le but est de **coordonner les différents organes résultants de l'ex-Commissariat au Plan** : Centre analyse économique, Centre analyse de la Société et Centre analyse stratégique.

3. Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

C'est un comité installé au niveau national dont le rôle est de suivre et de **rendre des avis sur des sujets sensibles**. Il comprend donc des parlementaires de la majorité et de l'opposition désignés par le Sénat et l'Assemblée nationale, ainsi que des représentants de la profession (banque/finances) et des membres du corps d'Inspection du Ministère des Finances.

4. Commission de vérification des fonds spéciaux

Le cadre de la LOLF a donné lieu à un découpage du budget de l'Etat par "missions". C'est donc sur ce format par missions que les Commissions de vérifications sont désormais établies. **La Commission de vérification des fonds spéciaux examine notamment la bonne utilisation des crédits destinés à couvrir des opérations de sécurité du territoire**.

5. Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes

Il s'agit du contrôle interne des comptes du Sénat.

Les rapports parlementaires

Depuis l'élection au Sénat en 1999, signature ou co-signature de 15 rapports législatifs ou d'information. Les rapports d'information peuvent être ouverts sur tout sujet. Ils visent à éclairer un thème précis. Les rapports législatifs sont annexés à un projet de loi ou à une proposition de loi et aboutissent ensuite à un vote.

A titre d'exemple, co-signature d'un rapport d'information sur "*les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs*" en 2000, ainsi que les rapports législatifs annuels sur la Direction de l'action de l'action du Gouvernement.

Vous retrouvez l'ensemble des rapports signés par François MARC sur le site du Sénat :
http://intranet.senat.fr/rapsendir/marc_francois98046x.html

PROPOSITIONS DE LOIS

Les propositions de loi ont vocation à attirer l'attention du gouvernement sur un sujet sensible. Elles sont rarement adoptées en l'état mais permettent parfois de faire bouger la position des pouvoirs publics ou d'obtenir par amendements budgétaires des moyens financiers plus adaptés pour les besoins qui ont été mis en avant lors du débat en séance sur la proposition de loi.

Aperçu des propositions de lois

Proposition de loi relative aux nuisances sonores provoquées par les aérodromes militaires (2003)

L'objet de cette proposition de loi était de pallier les graves nuisances sonores subies par les riverains d'aérodromes militaires. Des aides financières pour l'aide à l'insonorisation sont proposées aux riverains d'aéroports civils, alors que rien n'est prévu pour ceux qui résident à proximité d'équipements militaires. La proposition de loi visait donc d'une part à offrir un dispositif d'aide à l'insonorisation similaire à celui destiné aux riverains d'aéroports civils, et d'autre part à améliorer la compensation de DGF versées aux communes occupée par un aérodrome militaire (non adoptée à ce jour).

Proposition de loi relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux -PVR (2004)

Cette proposition de loi voulait alléger les difficultés de trésoreries communales liées à la participation pour voirie et réseaux (PVR). La PVR permet aux communes de percevoir une contribution au financement de travaux de la part des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement. Cependant, les terrains non constructibles pour lesquels la commune n'a aucune intention de réaliser des travaux à terme (terrains de football, cimetières…) ne peuvent pas être exonérés de PVR. Il en résulte que la collectivité doit parfois financer la majeure partie des équipements, ce qui alourdit les dépenses communales. La proposition de loi envisageait donc de résoudre cette question en sortant de la PVR les "*terrains non constructibles (…) pour lesquels aucun projet de travaux n'est prévu*".

Proposition de loi visant à définir le courrier électronique professionnel (2006)

L'objectif de cette proposition de loi est de combler un vide législatif délicat car il n'existe pas de principe directeur clair pour distinguer un courriel professionnel d'un courriel privé. Des cas de litiges notamment au sein de l'administration publique, ont été portés devant les tribunaux en raison de cette lacune. Mais la jurisprudence ne s'est pas stabilisée autour d'une interprétation unique et entretient au contraire le flou des responsabilités. La proposition de loi faisait donc un effort de définition afin de renforcer la sécurité juridique tant des employés que des employeurs.

Proposition de loi d'orientation sur les finances locales relative à la solidarité financière et la justice fiscale (2007)

A travers cette proposition de loi, il s'agissait de répondre aux préoccupations des associations d'élus (AMF, ADF…) qui réclament depuis longtemps une profonde réforme des finances locales. La proposition de loi visait une réforme réaliste et pragmatique qui s'inscrit dans l'objectif d'une plus grande solidarité financière entre les collectivités, et d'une rénovation de la structure des impôts locaux. Il s'agissait donc dans un premier temps de revoir le dispositif de péréquation entre les collectivités territoriales, et dans un deuxième temps de proposer la création d'une CSG locale qui pourrait être affectée aux départements, en remplacement de l'actuelle part départementale de taxe d'habitation.

Propositions de lois collectives

Depuis le début du mandat sénatorial, 93 propositions de lois (PPL) ou propositions de résolutions cosignées :

- PPL n°259 visant à modifier certaines dispositions relatives à l'adoption (2007)
- PPL n°386 tendant à réviser la Constitution du 4 octobre 1958 afin de rééquilibrer les institutions en renforçant les pouvoirs du Parlement (2007)
- PPL n°387 visant à organiser le recours aux stages (2007)
- PPL n°462 tendant à préserver le pouvoir d'achat des ménages en maintenant les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel (2007)
- PPL n°183 visant à promouvoir l'autopartage (2006)
- PPL n°212 relative à la pérennisation du régime d'assurance chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma (2005)
- PPL n°38 portant mesures d'urgence en faveur du logement pour tous (2005)
- PPL n° 0415 visant à réprimer la pollution par les navires (2001)

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Instrument traditionnel d'évaluation et de contrôle, la question (écrite, orale et d'actualité) posée par un parlementaire au gouvernement permet d'interroger l'exécutif sur des sujets particuliers : à caractère local, national ou international… Depuis 1999, François MARC a posé de très nombreuses questions au gouvernement sur plus de 200 sujets.

Aperçu des questions posées

Questions d'actualité

Elles permettent aux **Sénateurs d'interpeller le gouvernement sur les thèmes d'actualité**. Le Ministre concerné est présent dans l'hémicycle pour répondre. Ces séances, retransmises sur France 3, se tiennent le jeudi.

Thèmes abordés :

- Croissance et déficit public (03/04/08)
- Pouvoir d'achat (09/11/2007)
- Gouvernance d'entreprise (30/06/2006)
- Problèmes de fiscalité (02/12/2005)
- Compétitivité de l'économie française (01/07/2005)
- Etat de la pauvreté en France (21/01/2005)
- Politique économique du gouvernement (2004)
- Perspectives de croissance (03/10/2003)
- Prix du carburant pour les pêcheurs (23/06/2000)
- Conditions de financement de la création d'entreprise (07/04/2000)
- Avenir de la direction des constructions navales (21/05/1999)

Questions orales sans débat

Quelques uns des sujets abordés :

- Modernisation du statut de l'élu (22/11/2007)
- Budget de l'université de Bretagne occidentale pour 2007 (25/01/2007)
- Financement de la prise en charge des personnes vulnérables (23/03/2006)
- Marquage et traçage des armes portatives et légères produites en France (14/04/2005)
- Redéfinition de la répartition des aides PAC et agriculture biologique (24/03/2005)
- Accidents maritimes et insuffisance des moyens de repérage des navires (24/01/2004)
- Accidents de travail dans le secteur agroalimentaire (15/01/2003)
- Etendue de la compétence "enseignement scolaire" des structures intercommunales (10/05/2000)
- Renouvellement de la flotte de pêche (03/11/1999)

Questions écrites les plus récentes

- Les questions écrites sont le mode le plus courant d'interrogation du gouvernement. Depuis le début du mandat, près de 200 questions écrites ont été posées aux différents Ministres :
- Revalorisation des petites retraites des épouses d'agriculteurs (n° 02265) ;
- Assurance emprunteur : captation par les banques des bénéfices techniques et financiers (n° 01166) ;
- Multiplication des rave-parties sur le territoire du parc naturel d'Armorique (PNRA) (n° 00382) ;
- Situation des détenus atteints du SIDA (n° 00462) ;
- Besoin de régulation du cours du fioul agricole ;
- Régime applicable à la construction de stations d'épuration dans les zones littorales (n° 22138) ;
- Niveau des pensions de vieillesse des personnes handicapées (n° 02707) ;
- Zone blanche à Saint-Rivoal (Finistère) (n° 02502)
- Franchises médicales (n° 02206) ;
- Réforme de la carte judiciaire (n° 02112) ;
- Fusion des URSSAF de Brest et Quimper (02129) ;
- Classement du département du Finistère en zone de faible densité médicale (n° 00459) ;
- **Écotaxe kilométrique** et caractère périphérique et excentré de la Bretagne (n° 02719). Dans la réponse, le ministre laisse entendre « Les spécificités de la Bretagne seront prises en compte pour l'utilisation des recettes de cette taxe » (…) dans un texte de loi prochainement. Affaire à suivre donc.

Question orale sur le financement de la reconstruction du pont de Térénez

2 novembre 2004

Ce questionnement au gouvernement visait à obtenir des explications sur la non participation de l'Etat au financement du pont de Térénez, intégralement à la charge du Conseil général.
Ce financement d'Etat aurait été légitime car cet ouvrage d'art contribue à la desserte routière des installations militaires implantées en presqu'île de Crozon (base de sous-marins nucléaires) tout en contribuant à la rapidité d'intervention des moyens de sécurité civile.

Question orale sur la réforme de la dotation de péréquation et ses conséquences pour le Finistère

21 mars 2006

Intervention pour contester les modalités de la réforme de la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) des départements intervenue en 2004 et, de manière plus spécifique, les effets particulièrement nocifs en ce qui concerne la dotation de péréquation versée au Finistère. Avant la réforme, cette dotation avait connu un taux de progression de + 8 % en 2004. Ce taux a régressé à + 4,15 % en 2005 et surtout + 0,6 % en 2006. Interrogé, le ministre a convenu que le freinage était effectivement "brutal" pour le Finistère. Mais il n'a par ailleurs pu apporter de réponse convaincante pour expliquer l'ardoise due par l'Etat au département après la loi de décentralisation : 67 millions d'euros à l'époque. (Ce chiffre a doublé aujourd'hui)